

Annexe 2
Grille de sanction applicable aux infractions relatives
aux permis de louer et déclarations de mise en location

Type d'infraction	Montant amende Déclaration de mise en location (maximum 5 000€)	Montant amende Permis de louer (maximum 15 000€)
Absence de demande	3 000€ maximum	5 000€ maximum
Si problème RSD constaté (anomalies diagnostics)	+ 1000€ maximum	+ 2 000€ maximum
Si problème grave constaté (habitabilité, sécurité, salubrité)	+ 2 000€ maximum	+ 5 000€ maximum
Récidive absence demande dans les 3 ans	5 000€ maximum	15 000€ maximum
Mise en location malgré un refus	-	15 000€ maximum

L'amende ne revêtant pas un caractère automatique et prédéterminé, Bordeaux Métropole appliquera une modulation systématique au regard des faits et de la situation du bailleur.

Ainsi, l'ensemble des éléments du dossier sera pris en compte pour fixer le montant de l'amende, y compris les éventuelles observations communiquées par le bailleur.